



Compte-rendu de la séance **du Conseil Municipal** **du 17 février 2020**

Présents : Mmes les Conseillères CLAUSSMANN Marie-Rose, DIEMER Annie, TERNOY Doris
MM. les Conseillers BAUR Michel, BERNHARDT Michel, BERNHARDT Rémy, BRUN Etienne,
HOFMANN Richard, KRATZ Lucien, LEJEUNE Denis, MEYER Jean, NIEDERST Jean-Louis, SEIFERT
Daniel

Absents excusés : Mme ARBOGAST Sylvie, Mme SCHAUB Anne, M. MEYER Jean

Pouvoirs : Mme ARBOGAST Sylvie a donné procuration à Mme TERNOY Doris
M. MEYER Jean a donné procuration à M. KRATZ Lucien

Secrétaires de séance : Mlle KOCH Chloé, Secrétaire Générale
et Mme Nathalie CAQUELIN, Adjointe Administrative

Ordre du jour :

1. Vote du compte de gestion 2019 (délibération n° 7/2020)

L'Adjoint au Maire, Monsieur Lucien Kratz, expose les résultats de l'exécution du budget 2019.

Le compte de gestion présente les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : 575 736,74€
 - Section d'investissement : 11 385,23€
- Soit un excédent global de 587 121,97€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte de gestion 2019
(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

2. Vote du compte administratif 2019 (délibération n° 8/2020)

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Lucien Kratz, expose les résultats de l'exécution budgétaires 2019.

Le compte administratif 2019 présente les mêmes résultats que le compte de gestion 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2019
(pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

3. Affectation de résultats (délibération n° 9/2020)

Suite aux résultats du compte administratif 2019, à savoir :

- Un excédent d'investissement de 11 385,23€
- Un excédent de fonctionnement de 575 736,74€.

le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats au budget primitif 2020 de la manière suivante :

- Au compte 001 « report de l'excédent » en recette d'investissement pour un montant de 11 385,23€.
- Au compte 002 en recette de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement 575 736,74€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'affectation de résultats telle que susmentionnée (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

4. Vote du budget primitif 2020 (délibération n° 10/2020)

Monsieur le Maire présente ses propositions budgétaires pour l'année 2020.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 1 308 046,74€

Section d'investissement : 744 831,97€

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de voter le budget primitif 2020 tel que susmentionné (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

5. Vote des taux d'imposition 2020 (délibération n° 11/2020)

Monsieur le Maire propose pour l'année 2020 de maintenir les taux votés en 2017 et qui ont été reconduits en 2018 et 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,92%
- Taxe sur le foncier bâti : 10,81%
- Taxe sur le foncier non bâti : 38,98%

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir les taux d'imposition susmentionnés (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0)

6. Vote des subventions 2020 (délibération n° 12/2020)

Pour l'année 2020, Monsieur le Maire propose de fixer les subventions aux montants suivants :

Bénéficiaire	Montant
Donneurs de sang Achenheim	100€
Association Foncière (reversement recettes de location de chasse)	1000€
Société de musique Harmonie Sirène (fête nationale)	210€
Amicale Sapeurs-Pompiers (fête nationale)	210€
Paroisse Protestante	210€
Communauté Catholique	210€
Groupement des Ecoles de Musique GEM Les Châteaux	60€/élève résidant Breuschwickersheim inscrit à la rentrée de l'année 2020-2021 (montant maximal annuel de 600€)
Ecole de tennis	20€/élève résidant Breuschwickersheim
Amicale des pêcheurs (pêche des élèves du RPI)	200€
Amicale des Sapeurs-Pompiers (reversement pour assurance)	165,06€

sapeurs-pompiers pour l'année 2019)	
Classes transplantées	6€/jour/enfant résidant Breuschwickersheim
Coopérative de l'école élémentaire pour petites fournitures	600€ (200€/classe)
Coopérative de l'école maternelle pour petites fournitures	400€ (200€/classe)
Santé bucco-dentaire	1,37€/enfant de petite et moyenne section

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de fixer les subventions telles que susmentionnées
(pour : 14; contre : 0; abstention : 0)

7. Avis de principe concernant l'organisation du cross par l'école élémentaire (délibération n° 13/2020)

Vu la demande d'organisation du cross par la directrice de l'école élémentaire de Breuschwickersheim,

Vu l'information du Conseil Municipal lors de la séance du 3 février dernier,

Vu l'avis favorable du FCB,

Vu que 100 enfants maximum seront présents en même temps sur la zone sélectionnée,

Vu que personne n'accèdera au terrain de football d'honneur et que les tracés se cantonnent aux abords du terrain de football,

Vu que le FCB donnera accès à ces locaux (notamment aux wc),

Vu que la date du 14 mai 2020 a été proposée,

L'Adjointe en charge des affaires scolaires propose de donner un accord de principe à cette organisation.

La manifestation est organisée sous la responsabilité du personnel de l'éducation nationale.

Après délibération, le Conseil acte cette décision (pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0).

Autres informations et comptes-rendus :

- Compte-rendu par Monsieur le Maire des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal :
 1. Droit de préemption urbain

N° de la DPU	Date de réception	Adresse concernée	Références cadastrales	Superficie	Nom du propriétaire/vendeur	Nom des acheteurs	Montant	Décision de la Commune
DIA n° 1/2020	29/01/2020	1 rue Etroite	section 6 parcelle (1)/15	327 m ²	Société SCADI	M. et Mme BOUQUET Benoît (Strasbourg)	315 000,00 €	Renonciation à l'exercice du droit de préemption

2. Signature de marchés

Vu que ce point avait été reporté lors du Conseil du 3 février dernier, vous êtes informés que Monsieur le Maire a signé les marchés suivants :

Date	Objet	Entreprise	Montant TTC
15/01/2020	Papier en tête et	SOSTRALIB	530,40€

	enveloppes à logo		
24/01/2020	Renouvellement informatique suite à la migration vers W10	EI3S	3754,80€
10/02/2020	Achat de peinture	ZOLPAN	367,80€
17/02/2020	Achat de divers drapeaux	MANUTAN	279,65€

Monsieur le Maire précise que depuis le dernier Conseil Municipal aucune décision n'a été prise dans les autres domaines délégués.

Monsieur le Maire fait le point sur le Conseil de l'Eurométropole du 14 février 2020.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h41.